

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

L'an 2018, le 19 Février à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire, en présence de Messieurs Guirec Loyer, Dominique Fasse et Michel Noirault, Maires-Adjointes, de Mesdames Brigitte Canet, Sophie Giorgetti, Béatrice River et Régine Wroczynski de Messieurs Jean-Pascal Descamps et Pascal Villard formant la majorité des membres en exercice.
Monsieur Thierry Pilath est absent excusé.

La secrétaire de séance est Madame Brigitte Canet.

Monsieur Armand Dedieu, Maire, énonce l'ordre du jour.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 21 Décembre 2017.

2. Election des Adjointes au Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,
Que suite à la démission de Monsieur Guirec Loyer, 1^{er} adjoint, approuvée par Monsieur le Préfet du Val d'Oise le 19 décembre 2017,
Que suite à la démission de Monsieur Michel Noirault, 3^{ème} adjoint, approuvée par Monsieur le Préfet du Val d'Oise le 16 janvier 2018,
Il convient de procéder à de nouvelles élections pour les adjointes au maire.

Il est donc procédé sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Après le premier tour de scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Monsieur Jean-Pascal DESCAMPS a obtenu dix (10) voix.

Monsieur Jean-Pascal DESCAMPS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Premier Adjoint et est immédiatement installé.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, à l'élection du Troisième Adjoint.

Après le premier tour de scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Madame Béatrice RIVER a obtenu dix (10) voix.

Madame Béatrice RIVER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Troisième Adjointe et est immédiatement installé.

Monsieur Dominique FASSE garde sa fonction de Deuxième Adjoint au Maire.

Messieurs Guirec LOYER et Michel NOIRAUT conservent leur place de conseillers municipaux.

3. Avenant au contrat de travail de l'employé technique

Le Maire présente au Conseil Municipal l'accroissement de travail de l'employé communal et propose une augmentation de son temps de travail.

Vu le contrat de travail de Monsieur Vincent CHARRIERE en date du 01/07/2017,

Vu la délibération n° 2017-20 du 30/06/2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'augmenter le temps de travail de Monsieur Vincent CHARRIERE à 60 heures par mois.
- De débiter le nouveau temps de travail au 1^{er} mars 2018.

4. Proposition de nomination du représentant de Bréançon au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Vu le code général des collectivités territoriales,

En application des articles 1504, 1505 et 1517 du CGI, la commission intercommunale des impôts directs se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune en ce qui concerne les évaluations foncières des **locaux commerciaux, biens divers et des établissements industriels.**

Les articles 346 à 346B de l'annexe III du CGI précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et la désignation de ses membres. Cette désignation doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant suite au transfert de compétences des Zones d'activités à la Communauté de Communes Vexin Centre. Un courrier de la DGFIP daté du 2 décembre rappelle à cette obligation.

Considérant la nécessité de proposer le membre représentant la commune au sein de la CIID,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

Article 1 : de désigner Monsieur Armand DEDIEU, Maire de Bréançon, comme représentant de la commune au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Article 2 : de transmettre cette délibération au contrôle de légalité et à la Communauté de Communes Vexin Centre.

5. Point sur les espaces verts et cimetière

Madame Béatrice River présente au conseil les ajustements prévus pour l'entretien des espaces verts après une première année qui s'est bien déroulée.

Il est ainsi programmé, entre autre, un ramassage des feuilles sur le Bourg, qui rendent la chaussée glissante.

Concernant le cimetière, l'installation de la fontaine s'est faite correctement et elle est désormais fonctionnelle. Par ailleurs, un bac à compost va être installé afin de récupérer les déchets verts du cimetière. Les plastiques seront donc collectés dans une poubelle prévue uniquement à cet effet.

6. Point sur la communication

Une nouvelle lettre adressée aux habitants va être distribuée courant mars. Le Conseil invite les riverains à faire attention au document qui sera de couleur bleue.

7. Point sur le recrutement

Monsieur le Maire présente à son conseil l'avancement du recrutement du remplaçant de la secrétaire de mairie. A ce jour, peu de candidats présentent les compétences requises pour le poste et aucun n'a de connaissances sur les finances publiques et la nomenclature M14.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.